

A Paris, le 8 novembre 2023

Agence de Courcelles

Tél : 01 84 95 13 34

Télécopie : 01 4053 07 82

E-mail : courcelles@credit-cooperatif.coop

Réf : 904 292 334

Vos réf : 904 292 334

FONDATION COS ALEXANDE GLASBERG
88 boulevard Sebastopol
75003 Paris

Objet : Financement de la restructuration du
Centre d'Accueil pour demandeurs d'asile (CADA)
situé à Villenave d'Ornon

A l'attention de Raphaël Diaz

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer de notre accord pour participer au financement de l'opération citée en objet.

Montant prévisionnel du programme : 4129847 €

Durée prévisionnelle des travaux : 12 mois

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 30/09/2023

Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : 30/09/2024

Montant du prêt sollicité : 1000000 €

Durée d'amortissement du prêt sollicité : 25 ans (non compris la période de préfinancement)

Nous vous précisons ci-après les modalités de notre intervention.

Montant du prêt Crédit Coopératif : 1000000 € (soit 24 % du total)

Le prêt sera constitué de deux phases successives :

Une **période de préfinancement des fonds** durant laquelle les fonds seront appelés progressivement au fur et à mesure de la réalisation du programme de travaux. Au terme de cette phase, la totalité des fonds mobilisés sera consolidée en un prêt amortissable.

Une **période d'amortissement** durant laquelle les fonds seront remboursés selon des conditions définies dès l'origine dans le contrat.

1/ Période de préfinancement :

- Durée : 12 mois à partir du 06/11/2023
- Date limite de préfinancement : 06/11/2024 (le dernier appel de fonds devra nous être adressé le 21/10/2024 au plus tard).

- Conditions financières* : taux fixe de 4,08 %

* Dans l'hypothèse où les conditions financières du prêt seraient indexées sur un indice de référence, il est expressément stipulé que, dans l'hypothèse où l'indice de référence pour toute période d'intérêts serait inférieur à zéro, l'indice de référence retenu pour les besoins du présent prêt pour cette période d'intérêts sera réputé égal à zéro.

- Calcul des intérêts : sur la base d'un mois forfaitaire de 30 jours et d'une année de 360 jours. Les intérêts sont calculés uniquement sur les sommes mobilisées, prorata temporis, et facturés trimestriellement (/mensuellement) à terme échu.
- Commission de non -utilisation : 3,50 % du montant des fonds non appelés à la date de consolidation.

2/ Période d'amortissement :

Dès la totalité des fonds mobilisés, ou au plus tard à l'issue de la période de préfinancement, soit le 06/11/2024, les fonds seront consolidés en un prêt amortissable aux caractéristiques suivantes :

- Durée : 25 ans
- Date de consolidation : 06/11/2024
- Date de la 1^{ère} échéance : 01/12/2024
- Périodicité des échéances : Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle à terme échu
- Calcul des intérêts : sur la base d'un mois forfaitaire de 30 jours et d'une année de 360 jours.
- Mode d'amortissement du capital : Constant Progressif
- Conditions financières de la phase de remboursement* : taux fixe garanti : 4,08 %

Modalités communes à l'ensemble de nos propositions

Garanties :

- commune de Bordeaux Metropole à hauteur de 100%
- Garantie à formaliser au plus tard sous 12 mois
- Nantissement d'un compte titres financiers à hauteur de 1% du crédit consenti. (dans nos livres)

Conditions préalables au versement des fonds :

- Bouclage du plan de financement
- Accord de la prefecture sur le recours à l'emprunt (fondation RUP)
- Production de l'accord du conseil d'administration sur le recours à l'emprunt
- Déclaration de travaux N° DP 033 550 23 Z0084
- Production d'un courrier actant l'engagement de substituer par une garantie réelle (à hauteur de 50%) en cas de non obtention de la garantie de la ville de Hyères.

Conditions de remboursement par anticipation : remboursement par anticipation possible en totalité ou partiellement à chaque échéance, sous réserve d'un préavis d'au moins 1 mois et du paiement d'une indemnité actuarielle

Souscriptions et commissions :

- Frais de dossier : 1 000 €

Validité des conditions :

Les conditions de taux de cette Offre vous sont garanties sous réserve de la signature du contrat de prêt avant le 6 janvier 2024

Passée cette date, les conditions de taux devront être revues pour intégrer une éventuelle variation des conditions de marché.

Les taux (et/ou marges) figurant dans cet accord vous sont garantis sous réserve d'un versement intégral du prêt sur la période de préfinancement définie au contrat.

Passé cette date, les conditions de taux devront être revues pour intégrer une éventuelle variation des conditions de marché.

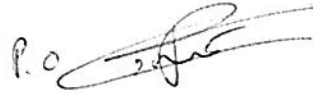
Validité du contrat de prêt : A partir de la date d'édition du contrat de prêt, l'emprunteur dispose d'un délai de **30 jours calendaires maximum** pour le retourner signé à la banque ; passé ce délai, le présent accord de prêt sera caduc de plein droit sans autre formalité.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire ou précision que vous souhaiteriez obtenir.

Souhaitant vivement que le Crédit Coopératif puisse contribuer à la réalisation de votre projet, nous vous prions d'agréer, Monsieur Diaz, l'expression de nos salutations distinguées.



Benoit Bossut
Chargé d'affaires Institutionnels



Ingrid Surbled
Directrice du centre d'affaires